



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

Val de Sully
Le mag

12

Mars 2020

En bref
Prêt à accueillir les 0-3 ans !
Au conseil
Faune & flore du Val de Sully
Un nouveau conseil
Parole aux communes
Instant(s) de vie



Bonne lecture de ce *Val de Sully*, le mag n°12 où vous apprécierez ce qui est votre cadre de vie habituel et quotidien, c'est-à-dire un environnement naturel d'une très grande richesse et d'une beauté remarquable.

Trois entités géographiques et naturelles composent notre territoire : la forêt d'Orléans, le Val de Loire et la Sologne.

Chacune de ses entités se déterminent par une faune et une flore spécifiques et des activités humaines et de loisirs qui en découlent.

Mettre en valeur la diversité et la beauté de nos paysages par nos actions de promotion touristique, mais également de sauvegarde, tel est l'objectif que nous nous sommes fixés.

Sur des temps organisés par la Communauté de communes, par les communes et le milieu associatif, nous vous proposons des rendez vous pour mieux découvrir et profiter de la qualité de cet environnement qui est un des atouts forts de notre cadre de vie en milieu rural.

Le printemps précoce renforce ce sentiment de renouveau. Il nous invite à apprécier et à respecter cette nature si généreuse, mais aussi si fragile.

Bien cordialement,

- Nicole LEPELTIER -
Présidente de la Communauté de communes
du Val de Sully

Lion en Sullias, Saint Benoît sur Loire et Vannes sur Cosson ont reçu la distinction Villages de caractère du Loiret.

Dans le cadre de l'animation jeunesse et en partenariat avec l'équipe du cinéma, Marwan, Antoine, Brahim, Chamseddine, Anouar ont écrit, tourné et participé au montage d'un clip pour sensibiliser le public aux règles de savoir-vivre dans le cinéma.

Radio Campus installera un studio temporaire à la Maison pour tous et diffusera des émissions par et pour les habitants du territoire du 2 au 6 juin.

Les premières dates des partenaires de la saison culturelle devraient vous ravir ! Rendez-vous aux Bordes pour les bâches ouvertes le 5 avril et à Cerdon pour le festival Art-gens les 18 et 19 avril.

Les Heures historiques, soutenues par la Communauté de communes, auront lieu les 16 et 17 mai à Sully sur Loire.

Vos démarches facilitées grâce à la borne numérique installée à l'Antenne Emploi. Depuis Sully sur Loire, réalisez vos démarches en visio avec la CAF, l'ADIL, la Carsat etc.

WE ROCK

SAMEDI
23
MAI 2020
GRATUIT

* DERRIÈRE LA SALLE POLYVALENTE / LES BORDES

* DÈS 18H > ÉLIOTT * THE VANILLE * FOOD & BOUVETTE *

STUCK IN THE SOUND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

PLUS D'INFOS : 02 38 36 23 70 - WWW.VALDESULLY.FR - FACEBOOK

LICENCES D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLES : 1-110742 / 2-110743 / 3-110744



Décembre

- Attribution de fonds de concours aux communes de Bonnée, Bray-Saint Aignan, Germigny des Prés, Guilly, Is-des, Lion en Sullias, Ouzouer sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Saint Florent, Saint Père sur Loire, Sully sur Loire, Vannes sur Cosson, Viglain.
- Attribution d'une aide économique à l'Escale spa et beauté (Sully sur Loire)
- Attribution d'une aide économique à la boulangerie des Bordes
- Approbation du bilan 2018 de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Approbation du bilan à mi-parcours 2015-2018 du Contrat de ville et du protocole d'engagements réciproques 2019-2022
- Approbation du document-cadre valant convention intercommunale d'attribution
- Approbation de la convention avec le Conseil départemental pour la mise en place d'un Espace services publics
- Approbation de la convention de partenariat avec la Maison de l'emploi du bassin de l'orléanais
- Attribution du lot 6-Electricité au marché de travaux de la Maison pour tous
- Approbation de l'avant-projet relatif à l'extension du siège communautaire
- Approbation de la convention de coopération relative à la mise en œuvre du PAPI d'Intention des vals de l'orléanais 2020-2022
- Approbation du règlement intérieur des ALSH
- Attribution 2019 de la Dotation de Solidarité Communautaire aux communes membres
- Création de postes pour le service Petite enfance au 01/01/2020
- Mise en place du télétravail
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020
- Autorisation de dépôt d'un permis de démolir relative au retrait des bâtiments modulaires ZA de la Jouanne

Prêt à accueillir les 0-3 ans !

Qui dit évolution de la population, dit adaptation ! La Communauté de communes du Val de Sully étend donc les capacités d'accueil des jeunes enfants avec l'ouverture du multi-accueil à Ouzouer sur Loire.

180 m² d'espace de vie, 400 m² de jardin avec 50 m² de préau, 90 m² de salle d'exploration pour mettre en œuvre un projet pédagogique axé sur l'ouverture au monde et l'exploration libre.

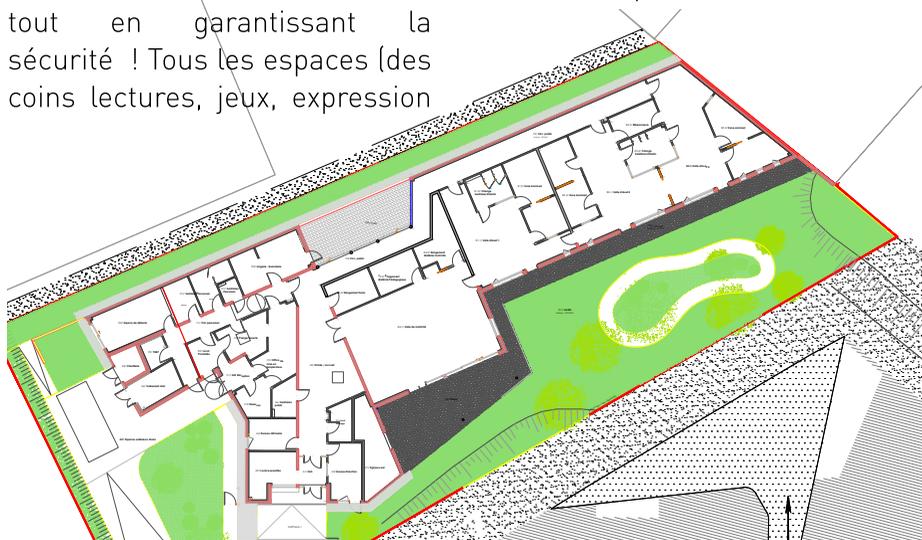
S'ouvrir au monde, au naturel et au quotidien

Parce que la séparation avec les tout-petits n'est pas toujours aisée, parents et enfants se sentiront "comme à la maison" dès l'entrée. Le multi-accueil a effectivement été conçu pour privilégier l'échange et créer un climat de confiance. Dans cet esprit, les couleurs et le mobilier ont été choisis pour créer une harmonie entre les espaces et s'adapter aux besoins de chacun (enfants et personnel). L'équipe a veillé, dès la conception, à favoriser l'expression libre, l'imitation, la sociabilisation... tout en garantissant la sécurité ! Tous les espaces (des coins lectures, jeux, expression

artistique) sont conçus pour permettre une surveillance continue : pas de recoins ni d'angles morts. L'autonomie dans le jeu et dans la vie quotidienne seront au cœur de l'organisation.

Explorer librement

Le même soin a été apporté à la conception des espaces extérieurs. Vastes et naturels, pensés comme un vrai terrain d'exploration, ils font partie intégrante du projet pédagogique. Les arbres fruitiers, plantes aromatiques et végétaux non allergènes, non toxiques auront, au-delà de l'ombre apportée, une fin pédagogique. Ce jardin sera également le lieu pour des moments festifs et intergénérationnels réunissant familles et professionnels !



Le dos

**FAUNE
DU VAL**



ssier

& FLORE, DE SULLY ■



IL Y A AUJOURD'HUI CETTE RÉSISTANCE UNIQUE,
CETTE POUSSÉE DE LA LOIRE DÉVALANTE,
ET QU'IL FAUT VAINCRE AVEC LA LIGNE FRAGILE.
LA BOÎTE À PÊCHE (1926) DE MAURICE GENEVOIX

En France, alors que l'activité humaine laisse de plus en plus de traces sur la nature, certains endroits conservent cependant un caractère spontané. En fonction de la situation, du sol, du climat et des usages, la végétation s'exprime différemment : forêts, prairies, pelouses, landes, ceintures d'étangs... Dans chacun de ces milieux vit un cortège d'espèces animales et végétales interdépendantes et parfois rares.

Le Val de Sully compte une grande diversité d'espèces animales et végétales...à préserver ! Sologne, Loire, forêt d'Orléans, plusieurs grands ensembles naturels remarquables cohabitent sur le territoire et cachent un patrimoine ambivalent : sauvage et artificiel, riche mais fragile. Depuis 2018, dans le cadre du Patrimoine de l'UNESCO, la DREAL a classé une partie du territoire de la Communauté de communes au titre des "Paysages de la Loire et de l'Abbaye de Saint-Benoît". Ce site classé, outre une partie importante de la commune de Saint-Benoît, comprend les méandres de Guilly et les bords de Loire du Hameau de Bouteille (photo ci-contre) à la Croix Tibi et à L'Île aux Canes, lui assurant ainsi une protection maximale.

Tour d'horizon de la faune et de la flore locale à protéger pour maintenir notre cadre de vie.

Lieu de promenade incontournable sur le territoire, la forêt offre à ses visiteurs des visages variés. Souvent aménagée, parcourue de larges chemins, elle est rarement restée à l'état naturel.

LA FORÊT D'ORLÉANS



35 000 hectares
c'est la forêt
domaniale la plus
grande de France !

Les Bordes. Chêne pédonculé. 18 mètres de haut, 5,05 mètres de circonférence. © Christian Beaudin.

Cette étendue, relativement dense, est composée de **grands arbres remarquables**, d'une même ou de plusieurs essences. En région Centre-Val de Loire, les feuillus dominent. Très présent, le chêne pédonculé est souvent entouré d'autres espèces d'arbres avec lesquelles il constitue des habitats. Associé au charme, ils forment des chênaies-charmaies ou, en compagnie de frênes, des chênaies-frênaies. On les retrouve installés sur des sols profonds et frais, comme en forêt domaniale d'Orléans.

Ils sont le repaire des 180 espèces d'oiseaux dont une quinzaine de **rapaces**, le plus connu étant le balbuzard.

Aux côtés de ces grands arbres, la forêt abrite plus de 730 espèces végétales, dont 30 **plantes rares**.

Présente en forêt d'Orléans, la Succise des Prés est la plante hôte d'un papillon rare : le Damier de la succise.



Le saviez-vous ?

Les forêts sont appelées différemment selon leur surface :

de 5 à 50 ares on parle d'un bosquet, de 50 ares à 4 hectares de boqueteau, + de 4 hectares de bois.



Observatoire du ravoir.
Le retour du Balbuzard en Val de Sully.

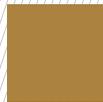
Le retour du balbuzard !

Alors que l'espèce était considérée comme disparue en France continentale, une première nidification a été observée en forêt d'Orléans en 1984.

Depuis, les associations et l'ONF ont adapté leur gestion forestière pour minimiser les dérangements sur l'espèce. A partir de mi-mars débute d'ailleurs la période la plus propice à l'observation du rapace, équipé de jumelles à l'observatoire du Ravoir à Ouzouer sur Loire ou en ligne sur www.objectifbalbuzard.com

LA FORÊT ALLUVIALE

Située au bord d'un cours d'eau, elle est composée d'arbres dépendants des caractéristiques du sol, elles mêmes fortement liées à la rivière proche, à la dynamique de celle-ci et aux nappes phréatiques. S'il est préférable de laisser ces arbres s'épanouir pour une structuration naturelle du milieu, il est toutefois nécessaire d'entretenir et de sécuriser les sentiers pour des promenades agréables.



LA SOLOGNE

Caractérisée par une végétation buissonnante, dominée par les plantes de la famille des bruyères, la Sologne est elle, une **zone de landes**. Les touches de couleur -apportées par les fleurs de **bruyère**- et les profils graciles des **bouleaux** argentés confèrent au paysage une atmosphère unique. La forêt couvre 80% du territoire de la Sologne ; **cerfs, chevreuils, sangliers, faisans** mais aussi fouines, renards ou encore belettes y sont régulièrement aperçus.

La Sologne est également renommée pour ses étangs ; connaissez-vous le plus grand étang de Sologne ? Il est en Val de Sully, à Cerdon ! Dans un cadre naturel sauvegardé, l'**étang du Puits** (180 ha) a été creusé en 1864 pour alimenter le canal de la Sauldre. Son site boisé est ouvert à la promenade et aux loisirs nautiques : voile, planche à voile, ski nautique, pédalos et baignade (surveillée en juillet et août). L'occasion d'un moment unique en pleine nature et de divertissements en famille !

L'étang du Puits n'est pas seulement une **aire de loisirs**, c'est aussi une **réserve ornithologique** : plus de 120 espèces d'oiseaux y sont recensées ! Vous avez de fortes chances d'apercevoir hérons, aigrettes garzette, bruants des roseaux, faucons hobereaux, canard colvert ou l'hiver, le grand cormoran.

Le + : découvrez la faune et la flore du l'étang du Puits grâce au livret jeu proposé par l'Office de Tourisme (dès 8 ans).

VIVRE LE VAL DE SULLY

Être en Val de Sully, c'est se ressourcer, être proche de la nature et ça, vous l'avez bien compris !

Les activités liées à la nature sont riches, presque autant que son écosystème. Promenades (pédestre, équestre, cycliste,...), cueillettes (champignons, baies...), chasse, pêche sont autant d'activités incontournables.

Attention, invasion !

Introduites volontairement ou non, les « plantes invasives » (ou plantes exotiques envahissantes) sont des plantes exotiques, qui prolifèrent dans un espace naturel au détriment de la biodiversité locale qu'elles peuvent complètement éliminer. Leur présence peut avoir des conséquences néfastes sur l'environnement, la santé publique, l'économie... Un inventaire a été dressé dans le but de protéger les espèces et leurs habitats. Chacun est encouragé à transmettre ses repérages via un formulaire disponible sur le site du Conservatoire d'espaces naturels www.cen-centrevalde Loire.org.

Quelques exemples d'espèces connues :



Les Jussies exotiques

Interdites à la vente en France pour ses impacts écologiques néfastes.



L'Ambrosie à feuille d'armoise

Son pollen est très allergisant.



Les renouées du Japon

Leur feuillage dense élimine toute concurrence végétale.



L'Herbe aux perruches

se propage rapidement. Toxique et allergisante.

Les espèces invasives concernent également la faune : termites, chenilles processionnaires, grenouilles taureau, frelons asiatiques, ragondins, pyrales du buis, cynips du chataigner.



LE VAL DE LOIRE

C'est à Sully sur Loire que le Val de Loire, inscrit au **patrimoine mondial par l'UNESCO**, débute. Plus long fleuve de France, la Loire offre mille reflets sur le territoire ; la vue la plus emblématique de la Loire est sans doute celle des boucles de Guilly à Bouteille, avec ses couleurs irisées, ses bancs de sable blond, et la vue extraordinaire sur la basilique de Saint Benoit sur Loire. Bordée d'herbes verdoyantes, de prairies sèches sur le sable mais aussi de plantes plus exotiques, importées autrefois de pays lointains, la Loire offre tranquillité et ressources à de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères et de poissons (cf. encadré à droite), mais aussi d'insectes, essentiels à la vie qui gravite autour du fleuve.

Consolidation des digues

Une grande partie du Val de Sully est sensible aux inondations. La protection des populations contre les débordements de la Loire est assurée par un système d'endiguement complexe comprenant près de 40 km de levées (digues). Par convention, la gestion de ces digues, est assurée par l'Etat jusqu'en 2024. Le **Programme d'Aménagement et de Prévention des Inondations (PAPI)** est lui porté par Orléans Métropole en collaboration avec la Préfecture du Loiret, les Communautés de communes des Loges et du Val de Sully. L'intégration de la démarche PAPI avec les autres politiques, en particulier de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, constitue un axe privilégié d'intervention.

La Loire, c'est aussi une longue histoire de mariniers et de navigation.

Tous les villages du Val de Sully qui bordent le fleuve ont gardé des éléments qui en témoignent : quartiers entiers, comme le hameau de Bouteille à Guilly, monuments, telle l'église Saint-Germain à Sully sur Loire où signes plus discrets, comme les croix de mariniers. Si les ports sont désormais plus des lieux de fêtes, comme à Saint Benoît où l'on célèbre chaque année la Fête de la Marine, de plus en plus d'associations de passionnés s'activent pour faire (re)découvrir les chants de mariniers, la gastronomie de Loire et les balades en bateaux traditionnels. C'est le cas notamment des Brasse-Bouillons de Saint Père sur Loire, qui construisent un futreau.

Les écosystèmes liés aux cours d'eau sont parmi les plus riches !

En Val de Sully, il y a :



Des amphibiens

les tritons (crêté et palmé), la rainette verte, la grenouille agile...



Des poissons et crustacés

l'anguille, le brochet, l'écrevisse à pattes blanches.



Des oiseaux sarcelle d'hiver, sterne, balbuzard, vanneau huppé.

Des mammifères

Le Castor d'Europe par exemple !



Le castor, un protégé protecteur

Disparu des rives de la Loire, le castor a été réintroduit vers 1975. Ce mammifère amphibie, crépusculaire et nocturne, est une espèce protégée tout comme son habitat (terrier dans la berge ou petite hutte construite). Il convient d'être très vigilant lors de l'utilisation de gros engin de pêche et de piégage ou lors de la chasse. A noter, les milieux façonnés par le castor protègent la faune et la flore : ses activités enrichissent les cours d'eau qui abritent alors plus d'animaux.



Un cadre de vie à préserver



La richesse de l'écosystème et la diversité du territoire sont de réels atouts pour le Val de Sully, ses habitants et les touristes qui y séjournent ; alors préservons-les ! D'autant que toutes nos actions locales, servent une cause globale : la protection de la planète.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Des objectifs nationaux à horizon 2030 ont été fixés par la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) :

- > **Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre** par rapport à 1990
- > **Réduire de 20 % la consommation énergétique** finale par rapport à 2012
- > **Atteindre 32 % d'énergies renouvelables** dans la consommation finale d'énergie

Le rôle de la Communauté de communes. L'Etat confie aux établissements publics de coopération intercommunale la mise en place du PCAET permettant d'atteindre ces objectifs. Pour plus d'efficacité, les Communautés de communes avoisinantes se sont regroupées, pour travailler ensemble sur ces sujets au sein du **PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne** (Pôle d'Equilibre Territorial Rural). Puisque tout est lié, le PETR coordonne aussi, le **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)**, document d'urbanisme qui vise une préservation de l'environnement et une mise en valeur du patrimoine bâti. Mis en place pour 6 ans, ce plan proposera des mesures pour atteindre les objectifs nationaux.

En Val de Sully, des initiatives ont déjà été prises ; notamment le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et, dans le cadre d'une étude mobilité, l'achat de véhicules électriques ainsi que la pose de bornes de recharge.

Assainissement et environnement sont liés !

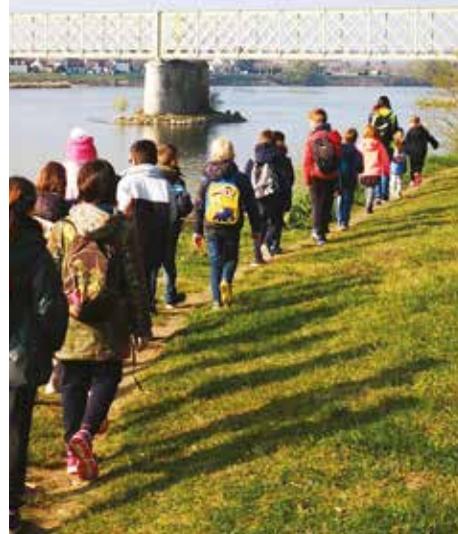
Une fosse septique malentretenu c'est un risque pour l'environnement et pour votre porte-monnaie.

L'entretien de votre installation est vivement recommandé ainsi qu'une vidange tous les 4 ans. Vous pouvez faire appel à un vidangeur agréé ou profiter du service vidange proposé par la **Communauté de communes en délégation avec SUEZ.**

Pour tout renseignement :
SUEZ EAU FRANCE, 02 38 89 40 73
ou anc.gbm@lyonnaise-des-eaux.fr

Sensibiliser les plus jeunes

Eléments fondateurs du projet éducatif des services Enfance et Animation jeunesse, la sensibilisation à l'environnement et la découverte de leur territoire proche est l'occasion de sorties alliant pédagogie et loisirs : sortie au bord de Loire, en forêt ou visite de la déchetterie et initiation à la pêche.

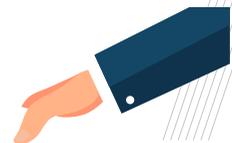


Les services du Val de Sully mobilisés !

Parce que nous sommes convaincus que c'est en prenant conscience de l'importance de la nature : sa beauté, ses secrets, ses bienfaits mais aussi de sa fragilité, que tous, à notre échelle, nous nous mobilisons pour elle.

Les services communautaires vous accompagnent : plongez-vous dans le fonds "nature et environnement" des bibliothèques du Val de Sully, découvrez la richesse du territoire, grâce aux Cheminades proposées par l'Office de Tourisme, surveillez le programme du cinéma *Le Sully* : des documentaires et des ciné-débats sont régulièrement programmés. Le dernier ? C'était en janvier avec le film « Bienvenue les vers de terre ».

Un nouveau conseil



1^{ère} étape : la répartition des sièges au Conseil communautaire. Été 2019.

Le nombre total de conseillers ainsi que leur répartition par commune furent soumis au choix de chacun des conseils municipaux. Faute de majorité, aucun accord local n'a pu s'appliquer ; le nombre de sièges et leur répartition se font donc selon les modalités de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. C'est-à-dire :

Communes de moins de 1 000 habitants

Cerdon, Viglain, Germigny des Prés, Bonnée, Guilly, Saint Aignan le Jaillard, Vannes, Villemurlin, Isdes, Saint Florent, Lion en Sullias : **un siège**.



> Fléchage dans l'ordre du tableau > le premier de la liste.

Communes de plus de 1 000 habitants

Sully sur Loire, Ouzouer sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Les Bordes, Bray Saint Aignan, Dampierre en Burly, Neuvy en Sullias, Saint Père sur Loire

> Répartition proportionnelle



au nombre d'habitants.
> 2 listes distinctes.

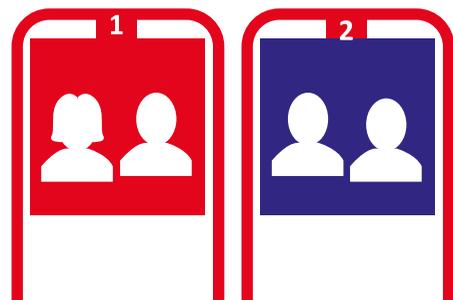
35

conseillers communautaires.

Les communes qui n'ont qu'un seul représentant peuvent avoir un suppléant.

2^e étape : la vôtre. Les 15 et 22 mars 2020.

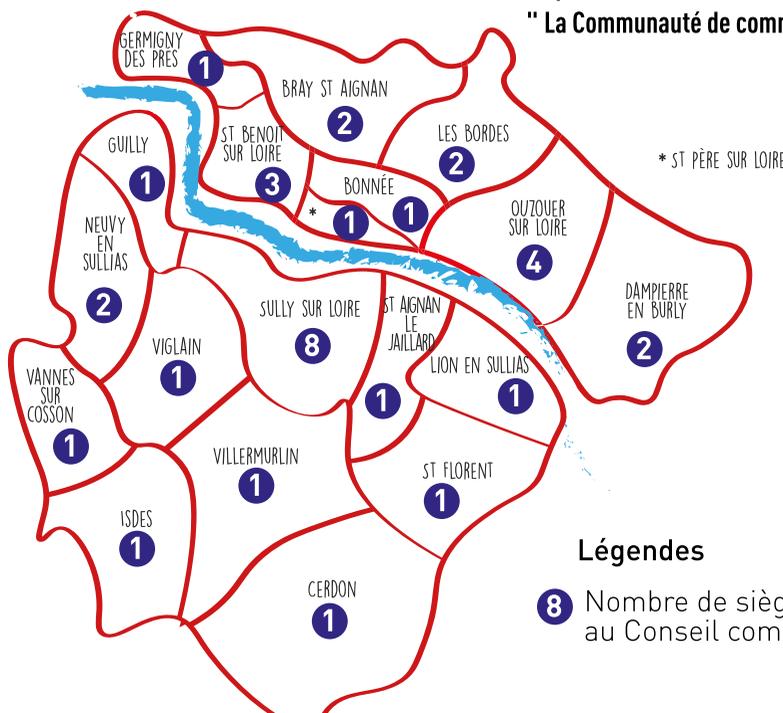
Les conseillers communautaires sont depuis 2014 issus du suffrage universel direct. Aussi, lors des toutes récentes élections municipales, vous avez choisi les représentants de votre commune au Conseil communautaire.



3^e étape : choix du président et des vice-présidents du conseil communautaire. Avril 2020.

Le conseil communautaire ainsi constitué, il désigne ensuite le président et les vice-présidents. Les délégations seront ensuite attribuées aux vice-présidents par le président.

Pour rappel, vous pouvez assister à tous les conseils communautaires. Date des réunion, ordre du jour et compte rendus sont disponibles sur www.valdesully.fr rubrique " La Communauté de communes "



Légendes

8 Nombre de siège(s) au Conseil communautaire

Les chercheurs d'emploi en
visite de chantier au multi-accueil.



Instant(s) de vie

EN VAL DE SULLY

Le spectacle *Les Pompes funébres*
Bémot a fait salle comble !



Vaiduc Sully/St Père
ouverture imminente !



Elèves créatifs, illustratrice passionnée.
Emilie Vast est intervenue dans les écoles.



Comment ça, les échecs sont démodés ?
Concentration et stratégie dans les ALSH !



Les couchers de soleil de février
sont particulièrement beaux...



Communauté de communes du Val de Sully - 28 route des Bordes - 45 460 Bonnée

Directrice de la publication : Nicole LEPELTIER ■ Responsable de la rédaction : Jean-Claude ASSELIN

Conception, réalisation & rédaction : service communication et la commission communication ■ Parution et dépôt légal : mars 2020

Imprimé par l'Imprimerie Centrale (45 - Gien) sur papier PEFC ■ ISSN 2555-2937 (imprimé) / 2555-7521 (en ligne).

Rejoignez-nous sur 
et participez aux prochains
instants #ValdeSully